

CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 OCTOBRE 2024

Présents : Mmes BOISSEAU – CLOCHARD – BLANCHARD - PERRINET - SOUDET – TAUPIN - BARBIER Mrs DUGUET – DAVID – CHARRON – BOUCHARD –LE MOUEL - BOURREAU

Nicolas BONNEFOY a donné procuration à Caroline CLOCHARD

Charlotte CHENOT a donné procuration à Stéphanie PERRINET

Les convocations individuelles et l'ordre de jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 27 septembre 2024. L'ordre du jour a été affiché le 27 septembre 2024.

Monsieur CHARRON est nommé secrétaire de séance

Après lecture, le compte rendu du conseil municipal du 3 avril 2024 est approuvé

La séance est ouverte à 19H32

DELIBERATION

- Participation financière aux dépenses de fonctionnement des écoles
- Echange de chemin avec monsieur GOIN Mickael
- Acquisition des terrains des consorts CHARFOULAULT
- Acquisition de la grange de madame DELAILLE
- Acquisition de la maison de monsieur et madame BOILEAU à l'euro symbolique
- Acquisition d'un colombarium plan de financement
- Acquisition d'un nouveau véhicule
- Débat prenant acte sur le PADD et le PLU Intercommunal
- Modification des statuts de la CDC transfert de compétence eau et assainissement
- Convention d'adhésion à la convention conclue avec le CDG 18 pour le risque prévoyance
- Remboursement par monsieur Olivier RAOUL des factures de l'épicerie des mois de juin, juillet et aout
- Mise à jour des indemnités des élus
- Fonds de concours voirie 2024
- Approbation du PV de la CLECT concernant le transfert de compétence du centre de loisirs de la commune de Foëcy et réévaluation du transfert de la RAMPE de Foëcy
- Création d'un carrefour lieu-dit « Le Plessis » Plan de financement
- Décision modificative – budget commune

DELIBERATION

- Participation financière aux dépenses de fonctionnement des écoles

La commune doit, chaque année, participer aux dépenses de fonctionnement des écoles du 1^{er} degré pour les élèves fréquentant des établissements scolaires hors commune.

Pour l'année scolaire 2023/2024, 1 enfant de SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE est scolarisé dans une commune extérieure.

Il est demandé à la commune une participation d'un montant de 151.59 euros, je vous propose de verser aux communes qui en feront la demande, la même participation que celle versée pour les élèves fréquentant l'école de SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE, 130 euros (fournitures, convention passerelle, transport et Noël), par élève.

- Echange de chemin avec monsieur GOIN Mickael

Suite à l'enquête publique réalisée du 6 au 21 décembre 2022, nous n'avions pas acté par délibération l'échange de chemin avec monsieur GOIN, je vous propose donc de mettre à jour cette situation de la manière suivante :

Cet échange concerne les parcelles suivantes :

Parcelles appartenant à Monsieur GOIN

- section E n° 847 d'une contenance de 12 a 29 ca
- section E n° 850 d'une contenance de 3 a 99 ca

soit une contenance totale de 16 a 28 ca

Partie de chemin des grandes Bornes appartenant à la commune de SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE

- section E n° 851 d'une contenance de 12 a 90 ca

Partie de chemin du Pré d'enHaut appartenant à la commune de SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE

- section E n° 853 d'une contenance de 10 a 22 ca
- section E n° 852 d'une contenance de 11 a 19 ca

Partie de chemin du Pré d'enHaut appartenant à la commune de SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE

- section E n° 854 d'une contenance de 2 a 90 ca

soit une contenance totale de 37 a 21 ca

Les frais d'acte seront pris en charge par monsieur GOIN

- Acquisition des terrains des consorts CHARFOULAULT

Le consort CHARFOULAULT souhaite vendre à la commune plusieurs terrains situés dans la zone « Les Chaffaux », zone Au et Ub du PLU, cadastrés section A n° 1015, 1016, 1241 et 1248 pour une contenance totale de 10 ares 66 centiares au prix de 0.42 € le m², soit un montant total de QUATRE CENT QUARANTE SEPT EUROS ET SOIXANTE DOUZE CENTIMES (447.72€) cette zone, ou s'exerce le droit de préemption urbain, permettra la mise en œuvre de plusieurs projets prévus par la municipalité.

- Acquisition de la grange de madame DELAILLE

suite à la promesse de vente par madame DELAILLE Isabelle au profit de la Commune, signé en date du 17 avril 2024, concernant deux parcelles situées à SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE, lieudit « Le Bourg » cadastrées section A n° 2124 et A 687 d'une contenance totale de 6 ares 38 centiares. Sur ces terrains est implantée une petite construction à usage de grange, il convient d'acter cette acquisition.

Les frais d'acte seront pris en charge par la Commune.

- Acquisition de la maison de monsieur et madame BOILEAU à l'euro symbolique

Monsieur et Madame BOILEAU proposent à la commune d'acquérir un immeuble leur appartenant situé à SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE, lieudit « Le Bourg» cadastré section A n° 694 d'une contenance de 1 ares 68 centiares. Sur ce terrain est implantée une petite construction, l'une à usage d'habitation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte d'acquérir cet immeuble, sur proposition de Monsieur et Madame BOILEAU, pour l'euro symbolique.

Les frais d'acte seront pris en charge par la Commune.

- Acquisition d'un columbarium plan de financement

la commission cimetière a travaillé sur l'acquisition d'un columbarium.

Après avoir examiné plusieurs propositions, le devis proposé par la société Granimond semble le plus pertinent il est donc proposé au Conseil Municipal d'acquérir le columbarium au prix de 14 506.08 euros TTC

- Acquisition d'un nouveau véhicule

il devient nécessaire d'acquérir un nouveau véhicule.

En effet, l'un des véhicules de la Commune, est en panne depuis de nombreux mois, les frais annoncés relatifs aux réparations laissent à penser qu'il est préférable d'acquérir un véhicule plus récent.

Le véhicule restant, est donc très sollicité et doit en plus du transport de matériel sur les différents sites de la commune, servir au transport des repas entre la cantine de Thenioux et celle de Saint Georges sur la Prée.

L'achat d'un véhicule xxx suivant le devis fourni pour lequel il y a lieu de prévoir une dépense totale d'environ xxxxxx € TTC

- Débat prenant acte sur le PADD et le PLU Intercommunal

VOIR DELIBERATION ET SUPPORT (La commune de Dampierre a voté contre article dans le journal du jeudi 26 septembre)

- Modification des statuts de la CDC transfert de compétence eau et assainissement

La communauté de Commune récupèrera la compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2025, pour cela il est nécessaire d'acter la nouvelle compétence communautaire par délibération.

- Convention d'adhésion à la convention conclue avec le CDG 18 pour le risque prévoyance

Conformément à la réglementation les employeurs publics doivent participer au risque prévoyance de leurs agents au 1^{er} janvier 2025, pour cela le Centre de Gestion du Cher a souscrit un nouveau contrat groupe auprès d'Alternative Courtage/ Territoria Mutuelle.

La Commune apportait déjà une participation aux agents qui adhéraient à la MNT (contrat aujourd'hui terminé avec le CDG 18) depuis 2013 7 euros pour la prévoyance.

Il convient de signer la convention d'adhésion au nouveau contrat avec le CDG 18 et porter à 12 euros la participation de la commune envers les agents.

- Remboursement par monsieur Olivier RAOUL des factures de l'épicerie des mois de juin, juillet et aout

La commune a mis en sous location le bâtiment épicerie dont elle est locataire avec une clause pour le règlement des fluides à charge du sous locataire.

EDF n'ayant pas effectué les changements de destination des compteurs, la commune a pris en charge la facture des mois de juin, juillet et aout.

Afin de régulariser la situation, la commune va émettre un titre d'un montant de 584.73 euros au sous-locataire.

- Mise à jour des indemnités des élus

La revalorisation des élus s'est effectuée sur les indemnités au 1^{er} janvier 2024, toutefois nous n'avons pas mis à jour cette délibération depuis notre mise en place.

Par ailleurs, Nicolas nous a donné sa démission de ses délégations de fonction et a repris sa place de conseiller sans délégation. Son indemnité a donc été réduite.

Il convient donc de remettre en cohérence la délibération avec les indemnités perçues.

- Fonds de concours voirie 2024 (Je n'ai pas encore la délibération de la CDC)

la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry a la compétence « voiries rurales ». Dans le cadre du programme de voirie rurale 2024, il est prévu en tranche ferme, des travaux « rue du stade ».

La commune souhaite, dans le cadre d'un fonds de concours octroyé à la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, participer financièrement aux travaux de voirie 2024 sur son territoire.

Je vous propose le plan de financement suivant :

- Montant des travaux	HT 43 130.48€	TTC
51 756.58€		
- Fonds de concours de la commune	HT 8 626.10€	TTC
10 351.31€		
- Communauté de Communes	HT 34 504.38€	TTC
41 405.27€		

- Approbation du PV de la CLECT concernant le transfert de compétence du centre de loisirs de la commune de Foëcy et réévaluation du transfert de la RAMPE de Foëcy

la commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges s'est réunie le 12 septembre 2024, pour l'évaluation des transferts de charges :

- Compétence « partie extra-scolaire du centre de loisirs de Foëcy » à compter du 1^{er} janvier 2024
- Réévaluation du transfert du RAMPE de Foëcy et de la crèche d'Allouis au 1^{er} janvier 2024

- Création d'un carrefour lieu-dit « Le Plessis » Plan de financement

Dans le cadre de l'aménagement d'un carrefour au lieu-dit « Le Plessis » il y a lieu de prévoir une dépense totale d'environ 20 233.20€ HT.

Le plan de financement est le suivant

DEPENSES :

Aménagement carrefour :		20 233.20 €
TOTAL :		20 233.20 €

RECETTES ESPEREES

Département /Amende de Police	50%	10 116.60 €
Autofinancement	50%	10 116.60 €
Total :		20 233.20 €

- Décision modificative – budget commune

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011

60224 :	-3 600.00€
60633 :	1 000.00€
6064 :	3 600.00€
60668 :	100.00€
6068 :	-100.00€
611 :	100.00€
6132 :	17 200.00€
61351 :	- 5 000.00€
61358 :	- 12 000.00€
61551 :	2 000.00€
6188 :	800.00€
62261 :	300.00€
62268 :	3 000.00€
6232 :	4 440.00€
6261 :	400.00€
6282 :	500.00€
6283 :	500.00€

Chapitre 012

6451 :	500.00€
--------	---------

6453 :	3 200.00€
6455 :	- 400.00€
6478 :	800.00€
<u>Chapitre 65 :</u>	
65188 :	3 100.00€
65818 :	200.00€
6583 :	100.00€
65888 :	10.00€
<u>Chapitre 023</u>	
023 :	20 000.00€
TOTAL :	40 750.00€

RECETTE INVESTISSEMENT

<u>Chapitre 70</u>	
70611 :	2 300.00€
<u>Chapitre 74</u>	
74111 :	2 200.00€
741121 :	27 000.00€
741127 :	- 1 550.00€
<u>Chapitre 77</u>	
773 :	450.00€
<u>Chapitre 75</u>	
752 :	10 350.00€
TOTAL :	40 750.00€

RECETTE INVESTISSEMENT

<u>Chapitre 21</u>	
2111 :	- 17 679.00€
<u>Chapitre 13 :</u>	
1345 :	- 2 321.00€
<u>chapitre 021</u>	
021 :	20 000.00€
TOTAL :	0.00€

QUESTIONS ET INFORMATIONS

- Vente d'une partie des parcelle A986 et A985 à madame Monnet

Madame MONNET Evelyne nous a transmis un courrier par lequel elle fait connaître son intention d'acquérir une bande de terrain situées derrière chez elle dans la zone des Chaffaux. Elle souhaite connaître le prix de vente par la commune (les prix de vente sont déterminés par délibération du Conseil Municipal du 25 février 2022).

Ces infimes parties n'impacteront pas les projets de la commune sur cette zone.

NOM	PRENOM	SIGNATURE
DUGUET	Jean Marc	
DAVID	Jean Paul	
BOISSEAU	Béatrice	
CHARRON	Olivier	
CLOCHARD	Caroline	
BOUCHARD	Hervé	
PERRINET	Stéphanie	
LE MOUEL	Olivier	
BLANCHARD	Isabelle	
BONNEFOY	Nicolas	
CHENOT	Charlotte	
TAUPIN	Brigitte	
SOUDET	Martine	
BOURREAU	Jacques	
BARBIER	Anne-Marie	